

PROCES VERBAL

L'an deux mil seize, le lundi 18 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, M. DELAHAYE Thomas, M. DEMAREST Jacques, Mme EDDE Noémie, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. ROGER Jérémy, M. TORCHY Cédric.

Etait absent excusé : M. FONTAINE Mathieu
M. DELAHAYE Thomas est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

I – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Percepteur et M. le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2016 concernant les taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, (avec 7 voix pour et 6 contre), à savoir :

Taxe d'habitation	16.32 %	pour un produit de 54231 €
Taxe foncière (bâti)	15.66 %	pour un produit de 33105 €
Taxe foncière (non bâti)	37.13 %	pour un produit de 15112 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	17.68 %	pour un produit de 36138 €

Recette : Le total du produit fiscal attendu pour 2016 est de 138 586 € au compte 73111 + la CVAE de 3131 € au compte 73112.

2 – BUDGET PRIMITIF 2016

- a) M. le Percepteur et M. le Maire donne lecture du budget primitif 2016 dont l'équilibre se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 454 076 €
Recettes : 454 076 € dont 74191 € de résultat reporté

Section d'investissement :

Dépenses : 2 041 088 € dont 164752 € de restes à réaliser
Recettes : 2 041 088 € dont 101503 € de résultat reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2016 et annexe 1 détail articles 6554-6574.

- b) Le conseil municipal décide d'inscrire la participation du syndicat des Bassins Versants SAANE VIENNE et SCIE d'un montant de 1188.60 € au budget primitif 2016 au compte 6554.

4 – LOGICIEL COMPTABILITE DE LA MAIRIE

M. le Maire communique les montants des devis concernant la migration du logiciel CIL.

Les membres du conseil municipal choisissent à l'unanimité le devis le moins disant de la Société COSOLUCE d'un montant de 1710.00 € ; l'abonnement annuel concernant la maintenance sera de 690.73 €.

5 – PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE : EMPRUNT

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal pour réaliser des demandes d'emprunt auprès des banques pour le projet de la nouvelle école, bibliothèque et garderie.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour établir une demande d'emprunt et un prêt pour le remboursement du FCTVA.

6 – ILLUMINATIONS DE NOËL

M. le Maire lit le devis de la société Illuminations-services avec une proposition de location triennale, avec pose et dépose des décors avec option de changement de décors tous les ans et une option de main d'œuvre pour la décoration de 5 arbres.

Le conseil municipal choisit la formule d'1 an d'abonnement.

QUESTIONS DIVERSES

- a) ramassage des ferrailles : le conseil municipal décide de faire un essai pour ramasser les ferrailles des administrés par la commune le vendredi 29 avril 2016 le matin.
- b) Mme Nadine VINCENT fait le point sur le centre aéré.
- c) M. le Maire informe le conseil municipal d'un projet de mise en place d'une promenade de la Paix à Ouistreham.
Le conseil municipal donne un avis défavorable compte tenu du montant élevé demandé à la commune pour participer.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23h15